

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 13 décembre 2023**

Membres en exercice : 10

Quorum : 6

Date convocation : 04/12//2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 décembre, le Conseil Municipal de Romestaing, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie à 19H00, sous la présidence de M. GRANGE Pierre, Maire

Etaient présents : Mrs GRANGE – AMOURGIS – LARTIGUE - PERROT
Mmes LUCAS – BALLETT -BONNEFOND – LENCLOS –
de BARROS

Absent(s) : Mme du BOISDULIER

Excusé : Néant

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Mme LUCAS

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle :

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 08 novembre 2023
2. Retire et remplace la demande subventions pour le projet de réhabilitation ancienne école auprès de l'Etat, du Département, de la Région
3. Questions diverses

1. Adoption du Procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le procès-verbal de la séance du 23 août 2023 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

2 – Retire et remplace la demande subventions pour le projet de réhabilitation et aménagement du bâtiment communal situé au 60 et 62 place de la Mairie – Demande de subventions : Etat (DETR/DSIL 2024, Département FACIL 2024 et Fond Européen et Fond Régional

Délibération 2023-12-13-01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils ont décidé d'entreprendre des travaux pour la réhabilitation du bâtiment communal situé 60 et 62 place de la mairie en réhabilitant un logement communal et en aménageant un local pour la création d'un bar avec restauration rapide et un aménageant d'un local professionnel pour une plumassière.

Monsieur le maire présente l'esquisse de l'architecte et l'estimation qui se présente ainsi.

Travaux se décomposant en 8 lots : Gros œuvre/Démolition, Enduits sur façades, Charpente couverture zinguerie bardage, Menuiseries extérieures-serrurerie, Platerie-isolation, Menuiseries intérieures-Escaliers- Carrelage faïence Chape, revêtement sols souples, Peintures, Chauffage plomberie, Electricité.

Pour un total travaux HT de 388 192.00 €, soit un montant total du projet TTC à 465 830.40 €

Pour un montant d'étude (architecte) de 50 464 € HT, soit 10% du coût des travaux pour la mission de base et 3% du coût des travaux pour la mission DIAG

Coût TOTAL : 438 656.00 HT

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux sont éligibles à l'aide de l'Etat au titre de la « DETR/DSIL 2024 », à l'aide du département « FACIL 2024 ».

La commune a déposé une pré-demande pour les fonds européens et déposera un dossier de pré-demande pour une subvention régionale.

Monsieur le Maire rappelle qu'une aide au fond de concours de la communauté des communes des Coteaux et landes de Gascogne avait été déposée cette année et a été acceptée pour un montant de 17 375.00 euros

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DECIDE d'entreprendre cette opération d'investissement,

PREVOIT d'inscrire au budget 2024, les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au vu du projet présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses et notamment la convention prévue pour la récupération de la TVA,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR/ D.S.I.L. 2024,

SOLLICITE une subvention auprès du département au titre du FACIL 2024,

SOLLICITE une subvention pour le fond européen et une subvention régionale en déposant des dossiers de pré-demande

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

- Etat – DETR (30.97% du HT) : **135 867.00 €**
- Etat - D.S.I.L. (9.12 % du HT) : **40 000.00 €**
- Département FACIL (25% sur uniquement dépenses local et bar sur 235 578.00 du HT) : **58 894.00 €**
- Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne **17 375.00 €** (accepté)
- Fond Européen : **50 417.00 €**
- Fond Régional : **48 000.00 €**
- Autofinancement (20% du HT): **87731.20 € + TVA 87 731.20 €**

INSCRIT au budget la part restant à la charge de la commune,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.

3. Questions diverses

- Vœux du Maire. Les vœux du Maire avec la galette sera le dimanche 21 janvier 2024.
L'invitation sera mise sur le journal communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

La délibération prise ce jour porte le numéro de 2023-12-13-01

M. GRANGE, Maire,	Mme LUCAS Secrétaire de séance,
----------------------	------------------------------------